

QUALIFICATION-CHANTIER

MODE D'EMPLOI



RÉALISER DES CHANTIERS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES AUX AIDES FINANCIÈRES SANS ÊTRE RGE

La qualification-chantier vous permet, de manière encadrée, de donner accès à vos clients aux aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', CEE...).

- À titre expérimental pour une durée de deux ans
- Possibilité de déroger aux critères de la qualification RGE pour un maximum de 3 chantiers éligibles aux aides aux travaux de performance énergétique



DES CHANTIERS ÉLIGIBLES
aux aides aux travaux de performance énergétique

DES PRÉ-REQUIS À RESPECTER :
ancienneté de l'entreprise d'au moins deux ans, formation pour les EnR, assurances...

3 ORGANISMES DE QUALIFICATION
assurent l'instruction des dossiers de demande :
QUALIBAT, Qualit'EnR et QUALIFELEC

Contrairement à une qualification RGE,
LA QUALIFICATION-CHANTIER N'EST VALABLE QUE POUR UN SEUL CHANTIER de performance énergétique.

CONFORMITÉ DES TRAVAUX :
la qualification-chantier est obtenue uniquement après un audit conforme en suivant les grilles de contrôle RGE en vigueur.

TOUTE NON-CONFORMITÉ MAJEURE
(telle que définie par les grilles de contrôle) **PEUT EXCLURE L'ENTREPRISE DU DISPOSITIF**

L'ATTESTATION DE QUALIFICATION CHANTIER À UTILISER PAR LE CLIENT
pour bénéficier des aides aux travaux de performance énergétique



Si vous participez à l'expérimentation, vous ne pouvez pas vous prévaloir de la qualification RGE. Dans l'hypothèse où l'entreprise serait qualifiée RGE et qu'elle expérimente la qualification-chantier dans un domaine pour lequel elle n'est pas RGE, elle ne pourra pas se prévaloir d'être qualifiée RGE pour le domaine expérimenté !

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

L'ENTREPRISE INFORME SON CLIENT DE LA POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER DES AIDES AUX TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE à la condition que le chantier soit audité. Le client initie sa demande d'aides

2

Si le client est d'accord et le devis signé (clause suspensive),
L'ENTREPRISE TRANSMET LES DOCUMENTS À L'ORGANISME DE QUALIFICATION concerné par le domaine de travaux

3

L'ORGANISME DE QUALIFICATION INSTRUIT LA DEMANDE DE QUALIFICATION-CHANTIER AU VU DES PIÈCES
Si accord : une attestation est adressée au client et à l'entreprise (sinon mail de refus)

4

Après accord de l'organisme de qualification,
L'ENTREPRISE RÉALISE LES TRAVAUX ET FAIT SIGNER LE PV DE RÉCEPTION

5

L'ENTREPRISE ENVOIE LE PV DE RÉCEPTION ET LA FACTURE À L'ORGANISME DE QUALIFICATION

6

L'ORGANISME DE QUALIFICATION DÉCLENCHE L'AUDIT SUR LE CHANTIER EN LIEN AVEC L'ENTREPRISE

7

DÉROULEMENT DU CONTRÔLE DU CHANTIER EN PRÉSENCE DE L'ENTREPRISE

8

L'ORGANISME DE QUALIFICATION ADRESSE LE RAPPORT D'AUDIT À L'ENTREPRISE

- En cas d'écart(s), l'entreprise doit corriger et une visite de contrôle peut être diligentée par l'organisme de qualification
- En l'absence d'écart, l'organisme de qualification met à jour la base de données pour que l'attestation de qualification-chantier soit actualisée et que le client puisse l'utiliser dans ses demandes de versement d'aides

QUELS SONT LES POINTS DE VIGILANCE ?



DEVIS

- ✓ MENTIONS DU DEVIS RGE À RESPECTER (sauf référence à la qualification RGE)

✓ CLAUSES SPÉCIFIQUES

à la qualification-chantier à insérer, telles que :

- ➔ Clause suspensive si la qualification-chantier n'est pas acceptée par l'organisme de qualification
- ➔ Mention que le chantier doit pouvoir être audité dans les 3 mois suivants la réalisation des travaux
- ➔ Information sur la collecte des coordonnées du client pour la gestion de la qualification-chantier, dont l'adresse email du client

Un document spécifique CAPEB sur les devis / factures qualification-chantier est disponible

LA QUALIFICATION-CHANTIER MÊME SI ELLE EST UNE EXPÉRIMENTATION DESTINÉE EN PRIORITÉ AUX ENTREPRISES NON-RGE RESTE UN DISPOSITIF EXTRÈMEMENT ENCADRÉ.



AUDIT

- ✓ UTILISATION DES GRILLES D'AUDITS RGE en vigueur

- ✓ À réaliser DANS LES 3 MOIS suivants la fin du chantier

SUITE À L'AUDIT :

L'entreprise reçoit le rapport d'audit

- ➔ En cas d'écart, l'entreprise doit corriger et un nouvel audit peut être demandé
- ➔ Si l'audit n'est pas conforme (écart non levés), la qualification-chantier peut être retirée
- ➔ Si l'audit est conforme, l'attestation de qualification-chantier est mise à jour par l'organisme de qualification afin que le client puisse l'utiliser dans ses demandes de versement d'aides



Le coût de la qualification-chantier s'établit à :
(incluant les coûts d'audit, les frais de gestion et l'accompagnement)

450€ HT
chez QUALIBAT

500€ HT*
chez Qualit'EnR

450€ HT
chez QUALIFELEC

* puis 438€ HT pour chaque autre qualification-chantier si elles sont réalisées la même année



DOCUMENTS À UTILISER PAR L'ENTREPRISE



À NOTER

- Un chantier éligible aux aides aux travaux de performance énergétique
- Une expérimentation de deux ans pour trois chantiers maximum
- Une catégorie de travaux par qualification-chantier
- La qualification-chantier n'est valable que pour un chantier à la fois

- La sous-traitance est interdite
- La bonne connaissance des DTU est requise pour appliquer les règles de l'art et éviter les non-conformités lors de l'audit
- L'utilisation des grilles d'audit RGE révisées et en vigueur depuis le 1^{er} janvier est requise
- Le dispositif est aussi ouvert aux entreprises déjà RGE

■ Liste des mentions sur les devis / factures qualification-chantier
Attention à la cohérence devis/travaux / facture)

■ PV de réception Profeel (ou de l'entreprise) >>

■ Grille d'audit RGE envoyée par l'organisme de qualification et disponible sur le site de l'ADEME >>

POUR EN SAVOIR +

DÉPLIANT DE PRÉSENTATION, FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA QUALIFICATION-CHANTIER... SUR LE SITE >>